

**DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE
COMMUNE DE SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 septembre 2026 à 18h30**

Le Conseil municipal de la commune de Saint-Yrieix-la-Perche - dûment convoqué - s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Laurent GORYL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 8 septembre 2026

**Nombre de
conseillers :**
Effectif légal : 29
En exercice : 29
Présents : 26
Représentés : 3
Votants : 29
Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Laurent GORYL, Maire, Pascal GAUTHIER, Agnès TERREFOND, Sandrine FUSADE, Michel GUILHOT, Catherine L'OFFICIAL, Patrick JARRY, Valérie Isabelle BONIN, Adjointes au Maire ; Patrick DARY, Aurore-Alexandra CASTELLACCI, Jean-Claude DUPUY, Stéphanie TOESCA, Frédéric DUPRON, Edmond LAGORCE, Christophe BREUIL, Isabelle LAVALLEY, Jean-Baptiste FARGEAS, Marie ROUGERIE, Nicolas PÉCOUT, Nathalie BAUDEL, Alain BLONDY, Coralie MASCRET, Pascal DESSON, Sandra CHOISNET, Yoan MASSIAS, Sophie CHAUNU, conseillers municipaux.

Absents excusés : Jean-Philippe FREMONT / a donné délégation de vote à A-A CASTELLACCI
Christiane CÉLÉRIER / a donné délégation de vote à N. BAUDEL
Suzy LHIDO-BOISSERIE / a donné délégation de vote à L. GORYL, Maire

Secrétaire de séance : Yoan MASSIAS

Rapporteur : Agnès TERREFOND

**Bail commercial au 5 place du Marché
Librairie Les Oiseaux Livres**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-29 et L.2122-21 ;

Vu le Code de la Propriété des Personnes Publiques, notamment son article L.2221-1 ;

Vu le Code du commerce, notamment son article L.145-1 ;

Vu la délibération n°59/2023 autorisant l'acquisition d'un immeuble au 5 place du Marché pour un montant de 100 000 € ;

Considérant le bail conclu avec Madame Amandine BARASCUT pour l'occupation des locaux par la librairie « Les Oiseaux Livres » en date du 22 juin 2023 ;

Considérant que Madame BARASCUT, gérante de la librairie « Les Oiseaux Livres » située 5 place du Marché, a décidé de cesser son activité et de céder son fonds de commerce à Madame Lola EMERY à compter d'octobre 2026 ;

Considérant la nécessité de conclure un bail commercial ;

Considérant par ailleurs que la nouvelle gérante a émis le souhait de loger dans l'appartement situé au-dessus du local commercial, actuellement occupé de façon occasionnelle ;

Précisant que l'appartement est composé de deux étages comprenant un séjour, deux chambres, une salle de bain et une salle d'eau ;

Entendu le rapport de présentation ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

☞ **de résilier le bail en cours** à compter du 16 octobre 2026 ;

☞ **de consentir un bail commercial** avec la société de Madame Lola EMERY, en cours de création, ou à toute personne morale s'y substituant ;

- ✓ pour l'occupation du local commercial sis 5 place du Marché, cadastré section AR n°228 et 343 pour une durée de 3 ans reconductible 2 x 3 ans et un loyer mensuel de 350 € H.T. (assujetti à TVA) ;
- ✓ et pour la location de l'appartement situé aux 1^{er} et 2^{ème} étages de l'immeuble sis 5 place du Marché, cadastré section AR n°228 et 343, au titre d'accessoire du bail commercial, pour un montant de 350 €/mois (non assujetti à TVA) ;
- ☞ **de confier la rédaction du bail commercial** à l'étude de Maîtres Guillaume et Claire MOUTIER ;
- ☞ **de donner toutes autorisations nécessaires** aux fins envisagées à Monsieur le Maire ou son représentant pour la signature de l'acte authentique et de tous documents s'y rapportant.



Yoan MASSIAS,
Conseiller municipal
Secrétaire de séance



À Saint-Yrieix, le 24 septembre 2026



Laurent GORYL,
Maire

Le Maire : certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026

Reçu en préfecture le 28/09/2026

Publié le 28.09.2026

ID : 087-218718708-20260914-D20263332998-DE